|  |
| --- |
| **2024/13** |

**EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPAL**

DE LA COMMUNE DE BUSSY en OTHE

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| nombre de membres | | | | |
| Afférents au conseil municipal |  | En exercice | Qui ont pris part à la Délibé-ration | Qui ont pris part au vote |
| 13 |  | 13 | 9 | 10 |

Séance du 28 mars

\_\_\_\_\_\_\_\_\_

L’an deux mil vingt-quatre, le 28 mars

Convocation 22/03/2024

Date d’affichage 22/03/2024

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s’est réuni en séance extraordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Catherine DECUYPER, Maire.

Les membres du Conseil Municipal présents : C. DECUYPER - S. GREMY – B. DOMINIQUE-WEBER DA CONCEICAO – E. TRESCARTES – C. GREGOIRE (arrivée à 19h17) – P. LAMY- BOYET – F. EUSTACHE – C. GUILLAUME – H. CAPPELLAZZI

Ont donné pouvoir : W. COLAS à E. TRESCARTES

Absent excusé : P. BARDEL

Absent : A. DEGUY - C. BLARDAT-KATOUI

Secrétaire :S. GREMY

### **AFFECTATION DU RESULTAT - PERISCOLAIRE**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif du service périscolaire 2023,

Considérant que la gestion est normale,

Statuant sur l’affectation du résultat de fonctionnement de l’année 2023 :

Considérant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 12379.76 € et un déficit d’investissement de 2473.03 € incluant les restes à réaliser ;

Décide à l'unanimité d’affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Virement à l’article 1068 de la section d’investissement de 2473.03 € incluant les restes à réaliser.

Virement à l’article 002 de la section de fonctionnement de 9906.73 €.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et ans ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Le Secrétaire de séance Le Maire

Stéphanie GREMY Catherine DECUYPER